

5334098

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/09/2020
Retour Préfecture : 26/09/2020



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 9 juillet 2020

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 9 juillet 2020

1 - INSTALLATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE.	3
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	9
3 - CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE.	9
4 - ÉLECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE... ..	9
5 - ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS. CONSTITUTION DU BUREAU ET COMPOSITION.	15
6 - DELEGATION DE COMPETENCES AU PRESIDENT.	28
7 - COMMISSIONS D'ETUDE DU CONSEIL METROPOLITAIN. CONSTITUTION. DESIGNATION DES MEMBRES.	29
8 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. CONSTITUTION. DESIGNATION DES MEMBRES.....	30
9 - POINTS DIVERS. COMMUNICATION DU PRESIDENT.	32

La séance est ouverte à 17 h 16.

M. VITRY : Merci de bien vouloir prendre place, s'il vous plaît.

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Mes chers collègues, nouvellement élus ou réélus, je vous adresse à tous mes félicitations pour cette élection.

Je dois à une circonstance bien involontaire de ma part (mon âge) le privilège de m'adresser à vous en cette séance d'installation du conseil métropolitain. C'est un grand honneur qui m'est fait et en tant que doyen de cette assemblée, je vous souhaite, à toutes et à tous, la bienvenue et particulièrement aux nouveaux élus de cette assemblée.

Un nouveau mandat commence et il est de tradition, avant l'élection du président, que le doyen dise quelques mots. Mon discours sera donc volontairement bref, d'une grande sagesse et en dehors de toute politique. Il s'appuie sur deux points.

Le premier est un rappel de la règle de fonctionnement durant la durée du mandat. En effet, la campagne est terminée et chaque élu doit, dès à présent, s'approprier totalement, dans son comportement et ses actes, la déontologie qui s'applique de plein droit à tous les élus de la République. Ces règles font l'objet de la charte de l'élu.

Le deuxième point est un souhait qui me tient à cœur et pour cela oublions l'agressivité affligeante de la campagne électorale et toutes ces rancunes consternantes, et retrouvons notre sérénité pour nous consacrer entièrement au travail qui nous attend. Nous allons travailler dans un climat de confiance et de coopération, maintenant que vous êtes élus, face aux réalités sociales, sanitaires, économiques et financières de la métropole. Nous devons y faire face. Je crois sincèrement, comme le pensait Saint-Exupéry, que pour agir efficacement, il ne faut pas se regarder les yeux dans les yeux, mais regarder ensemble dans la même direction. Il est important que ce conseil communautaire soit prêt à travailler sans relâche pour le bien de tous et dans le respect de chacun.

Je terminerai en ayant une pensée à nos prédécesseurs qui ont forgé notre métropole et marqué l'Histoire de leur passage.

1 - INSTALLATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE.

M. VITRY : Alors, conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales et en ma qualité de doyen d'âge, il me revient de présider la séance jusqu'à l'élection de notre président.

L'an deux mille vingt, le neuf juillet, les délégués titulaires au conseil de la communauté d'agglomération Amiens Métropole se sont réunis à Amiens, dans l'enceinte du Coliseum, salle du Gymnase, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 juillet 2020 par Monsieur Alain GEST, président sortant.

Je vais maintenant procéder à l'appel nominal des délégués des communes membres, amenés à siéger au sein du conseil de la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

Je préciserai également le nom des délégués qui pourront siéger dans cette assemblée en qualité de suppléants ou suppléantes.

Donc, je remercie les conseillers qui siègent ce soir de signaler leur présence à haute et intelligible voix.

J'appelle donc, nous commençons tout de suite, **pour la commune d'Allonville** :

Madame Audrey BOCHÉ
Madame Danièle LEMAITRE sera suppléante.

Pour la commune d'Amiens et en qualité de titulaires :

Madame Brigitte FOURÉ
Monsieur Alain GEST
Madame Isabelle SAVARIEGO
Monsieur Hubert de JENLIS
Madame Nathalie LAVALLARD
Monsieur Pierre SAVREUX
Madame Annie VERRIER
Monsieur Bruno BIENAIMÉ
Madame Margaux DELÉTRÉ, qui s'est excusée pour cette séance et donne pouvoir à Monsieur GEST.
Monsieur Paul-Éric DÈCLE
Madame Florence RODINGER
Monsieur Jean-Christophe LORIC
Madame Marie-Hélène BOUCHEZ
Monsieur Pascal RIFFLART
Madame Nedjma BEN MOKHTAR
Monsieur Thomas DOREZ
Madame Valérie DEVAUX, elle n'est pas là.
Monsieur Guillaume DUFLOT
Madame Sonia HAMADI
Monsieur Benoît MERCUZOT
Madame Véronique CLECH
Monsieur Martin DOMISE
Madame Marie-Laure DERIVERY
Monsieur Olivier JARDÉ
Madame Nathalie LE CLERCQ
Monsieur Clément STENGEL
Madame Mathilde ROY
Monsieur Marc FOUCAULT
Madame Claudine GALLIOT
Monsieur Philippe THÉVENIAUD
Madame Anne-Sophie BRUNEL
Monsieur Thomas LHERMITTE
Madame Caroline BOHAIN
Monsieur Richard RIFFIOD
Madame Juliette DELAHOUSSE
Monsieur Julien PRADAT
Madame Evelyne BECKER
Monsieur Ismaël BARA
Madame Émilie THÉROUIN
Monsieur Fabien VOULMINOT

Madame Zoé DESBUREAUX
Monsieur François DÉCAVÉ
Madame Assia NOUAOUR
Monsieur Tarek BAÏS
Monsieur Renaud DESCHAMPS
Madame Nathalie VAGNIEZ, qui s'est excusée et donne pouvoir à Monsieur Christophe METAY.
Monsieur Christophe METAY
Madame Julia BELLINA, qui s'est excusée pour cette séance et donne pouvoir à Monsieur Renaud DESCHAMPS.

C'était pour Amiens.

Maintenant pour Bertangles :

Monsieur Joseph DEBART
Monsieur DESPERELLE Michel sera suppléant.

Pour la commune de Blangy-Tronville :

Monsieur Éric GUÉANT
Et Madame Véronique WARMÉ sera suppléante.

Pour la commune de Bovelles :

Madame Caroline GIRARD
Puis Monsieur Freddy DEGROOTE sera suppléant.

Pour la commune de Boves :

Madame Maryse VANDEPITTE. J'ai vu, oui.
Monsieur Arnaud LAVIALLE.

Alors, nous avons en effet, pour la commune de Boves, deux titulaires.

Alors, **pour la Commune de Cagny :**

Monsieur Alain MOLLIENS
Madame Fanny ROUSSEL sera suppléante.

À Camon : trois titulaires pour Camon qui sont :

Monsieur Jean-Claude RENAUX
Madame Françoise ROUSSEL
Monsieur Jean-Louis PIOT

Pour la commune de Cardonnette :

Monsieur Hubert TAUFOUR
Monsieur Bernard TÉTU sera le suppléant.

Pour la Commune de Clairly-Saulchoix :

Monsieur Benoît DUMEIGE
Madame Marie-Noëlle POTTIER sera suppléante.

Pour la commune de Creuse :

Monsieur Éric CAPRON
Monsieur Michel DE METZ sera suppléant.

Pour la Commune de Dreuil-lès-Amiens :

Madame Maria TREFCON
Monsieur Philippe PETIT sera suppléant.

La commune de Dury :

Madame Anne PINON
Monsieur Hervé OSTE sera suppléant.

La commune d'Estrées-sur-Noye :

Monsieur Olivier BOQUET
Monsieur Laurent d'HALLUIN sera suppléant.

La commune de Ferrières :

Monsieur Daniel DEMARET
Et Monsieur Francis DOURLENS sera suppléant.

Pour la commune de Glisy :

Monsieur Guy PENAUD
Et Madame Roselyne HÉMART sera suppléante.

Pour la commune de Grattepanche :

Monsieur Bruno BARDET
Monsieur Sébastien MALRAIN sera suppléant.

Pour la commune de Guignemicourt :

Monsieur Daniel ABET
Monsieur Romaric HESDIN sera suppléant.

Pour la commune d'Hébécourt :

Madame Marie-Claire DUBREUCQ
Monsieur Philippe THÉO sera suppléant.

Pour la commune de Longueau, il y a donc quatre titulaires :

Monsieur Pascal OURDOUILLÉ
Madame Ingrid GUFFROY
Monsieur Éric MAQUET
Et Madame Nathalie MARCHAND

Pour la commune de Pissy :

Monsieur Laurent VINDEVOGEL
Monsieur Mathieu FLIPO sera suppléant.

Pour la commune de Pont-de-Metz :

Monsieur Loïc BULANT
Madame Marion DOURNEL-GARAT sera suppléante.

Pour la commune de Poulainville :

Moi-même, Claude VITRY
Et Monsieur Jean-Pierre PARDOUX sera suppléant.

Pour la commune de Saint-Vaast-en-Chaussée :

Monsieur Marc VIGNOLLE
Monsieur Daniel BOULNOIS sera suppléant.

Pour la commune de Saleux :

Madame Isabelle RAMBOUR
Monsieur Jean-Paul CHAMPION

Pour la commune de Salouël, trois titulaires :

Monsieur Franck DARRAGON
Madame Isabelle CRINON
Monsieur Éric BUSON

Pour la commune de Saveuse :

Monsieur Georges DUFOUR
Monsieur Jean-Baptiste BROUGÈRE sera suppléant.

Pour la commune de Seux :

Madame Valérie ROSE-TÉTU
Et Madame Karine LAMONT sera suppléante.

Pour la commune de Thézy-Glimont :

Monsieur Patrick DESSEAUX
Monsieur Omar LABTANI sera suppléant.

Pour la commune de Vaux-en-Amiénois :

Monsieur Daniel LELEU
Monsieur Alain CAUSSIN sera suppléant.

Pour la commune de Vers-sur-Selle :

Monsieur Édouard DUSSART
Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX sera suppléant.

Pour la commune de Querrieu :

Monsieur Jonathan SANGLARD
Madame Marie-Paule AMIABLE sera suppléante.

Pour la commune de Remiencourt :

Monsieur Pascal TONNELIER
Monsieur Alain DUCROQUET sera suppléant.

Pour la commune de Revelles :

Monsieur Jean-Marc JOVELET
Monsieur Lilian DUSSUELLE sera suppléant.

Pour la commune de Rivery, deux titulaires :

Monsieur Bernard BOCQUILLON
Et Madame Stéphanie DJAROUNE.

Pour la commune de Rumigny :

Monsieur Dominique ÉVRARD
Et Madame Nadine RUELLE sera suppléante.

Pour la commune de Sains-en-Amiénois :

Monsieur Pierre LEPOËTRE
Monsieur Patrick LELIÈVRE sera suppléant.

Pour la commune de Saint-Fuscien :

Monsieur Henri-Paul FIN
Et Madame Annick DOLLFUS sera suppléante.

Pour la Commune de Saint-Saulieu :

Madame Laurence DUVIVIER
Et Monsieur Philippe LECLERC sera suppléant.

Bien. Je les déclare installés dans leurs fonctions. Et les conditions du quorum posées à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales sont remplies. Je déclare donc la séance ouverte.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. VITRY : Alors maintenant, nous allons procéder à la désignation des secrétaires de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, l'ordre du jour appelle maintenant l'élection du secrétaire et du secrétaire adjoint pour la présente séance. Je vous propose de désigner Monsieur Thomas LHERMITTE en qualité de secrétaire, et Madame Claudine GALLIOT en qualité de secrétaire adjointe.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE.

M. VITRY : Alors maintenant, nous allons procéder à la constitution du bureau de vote.

Au cours de notre séance de ce soir, il va y avoir l'élection du président d'Amiens Métropole et de ses vice-présidents. Il y a donc lieu de constituer un bureau et de désigner des assesseurs.

Comme il y a plusieurs élections et dans le but de gagner du temps, je vous suggère de faire deux bureaux de vote. Ce sont donc quatre assesseurs que je vous propose de désigner.

Est-ce que Madame Zoé DESBUREAUX est d'accord pour constituer le premier bureau avec Monsieur Benoît DUMEIGE ? Oui ? Le jeune maire de Clairy-Saulchoix qui est bien sûr d'accord également, je pense.

Pour le second bureau, Monsieur Martin DOMISE et Monsieur Jonathan SANGLARD, maire de Querrieu, sont-ils d'accord ?

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - ÉLECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE.

M. VITRY : Alors maintenant, préalablement à l'élection du président, je me dois de vous rappeler que l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales rend applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale les dispositions relatives aux maires et aux adjoints non contraires aux dispositions particulières du titre I^{er} du code général des collectivités territoriales portant sur ces structures.

Je vous rappelle qu'en incidence, et en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret, uninominal, et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Alors, nous allons passer maintenant à l'élection du président. Il s'agit d'un scrutin à bulletin secret et à la majorité absolue. Je demande désormais aux candidats à la fonction de président de se manifester. Est-ce qu'il y a... ? Alors, Madame FOURÉ ? D'accord. C'est tout ? C'est bon ?

Alors, je vous demande désormais, mes chers collègues, d'inscrire votre choix sur le bulletin de vote qui a été mis à votre disposition et à l'appel nominatif de votre nom, de le remettre dans l'urne que vous présentera un agent du service des assemblées.

Et nous allons faire l'appel. J'ai le droit de voter aussi, je pense. Alors, je vais appeler, on recommence la liste :

Madame Audrey BOCHÉ
Madame Brigitte FOURÉ
Monsieur Alain GEST
Madame SAVARIEGO Isabelle
Monsieur de JENLIS Hubert
Madame LAVALLARD Nathalie
Monsieur SAVREUX Pierre
Madame VERRIER Annie
Monsieur BIENAIMÉ Bruno
Madame DELÉTRÉ Margaux a donné pouvoir à Monsieur GEST. C'est fait ?
Monsieur DÈCLE Paul-Éric
Madame RODINGER Florence
Monsieur LORIC Jean-Christophe
Madame BOUCHEZ Marie-Hélène
Monsieur RIFFLART Pascal
Madame BEN MOKHTAR Nedjma
Monsieur DOREZ Thomas
Madame DEVAUX Valérie qui donne pouvoir à Madame GALLIOT. C'est fait ?
Monsieur DUFLOT Guillaume
Madame HAMADI Sonia
Monsieur MERCUZOT Benoît
Madame CLECH Véronique
Monsieur DOMISE Martin
Madame DERIVERY Marie-Laure
Monsieur JARDÉ Olivier
Madame LE CLERCQ Nathalie
Monsieur STENGEL Clément
Madame ROY Mathilde
Monsieur FOUCAULT Marc
Madame GALLIOT Claudine
Monsieur THÉVENIAUD Philippe
Madame BRUNEL Anne-Sophie
Monsieur LHERMITTE Thomas
Madame BOHAIN Caroline
Monsieur RIFFIOD Richard
Madame DELAHOUSSE Juliette
Monsieur PRADAT Julien
Madame BECKER Evelyne
Monsieur BARA Ismaël

Madame THÉROUIN Émilie
Monsieur VOULMINOT Fabien
Madame DESBUREAUX Zoé
Monsieur DÉCAVÉ François
Madame NOUAOUR Assia
Monsieur BAÏS Tarek
Monsieur DESCHAMPS Renaud
Madame VAGNIEZ Nathalie qui donne pouvoir à Monsieur METAY.
Monsieur METAY Christophe
Madame BELLINA Julia qui donne pouvoir à Monsieur DESCHAMPS.
Monsieur DEBART Joseph
Monsieur GUÉANT Éric
Madame GIRARD Caroline
Madame VANDEPITTE Maryse
Monsieur LAVIALLE Arnaud
Monsieur MOLLIENS Alain
Monsieur RENAUX Jean-Claude
Madame ROUSSEL Françoise
Monsieur PIOT Jean-Louis
Monsieur TAUFOR Hubert
Monsieur DUMEIGE Benoît
Monsieur CAPRON Éric
Madame TREFCON Maria
Madame PINON Anne
Monsieur BOQUET Olivier
Monsieur DEMARET Daniel
Monsieur PENAUD Guy
Monsieur BARDET Bruno
Monsieur ABET Daniel
Madame DUBREUCQ Marie-Claire
Monsieur OURDOUILLÉ Pascal
Madame GUFFROY Ingrid
Monsieur MAQUET Éric
Madame MARCHAND Nathalie
Monsieur VINDEVOGEL Laurent
Monsieur BULANT Loïc
Monsieur VITRY Claude
Monsieur SANGLARD Jonathan
Monsieur TONNELIER Pascal
Monsieur JOVELET Jean-Marc
Monsieur BOCQUILLON Bernard
Madame DJAROUNE Stéphanie
Monsieur ÉVRARD Dominique
Monsieur LEPOËTRE Pierre
Monsieur FIN Henri-Paul
Madame DUVIVIER Laurence
Monsieur VIGNOLLE Marc
Madame RAMBOUR Isabelle
Monsieur CHAMPION Jean-Paul
Monsieur DARRAGON Franck
Madame CRINON Isabelle

Monsieur BUSON Éric
Monsieur DUFOUR Georges
Madame ROSE-TÉTU Valérie
Monsieur DESSEAUX Patrick
Monsieur LELEU Daniel
Monsieur DUSSART Édouard

Quelqu'un demande-t-il encore à voter ? Je n'ai oublié personne. Donc, je déclare donc que le scrutin est clos. On passe donc au dépouillement maintenant.

Alors, il faut demander la présence des assesseurs du premier bureau, donc c'est Madame DESBUREAUX et Monsieur DUMEIGE. Non, c'est le deuxième.

Bien. Voici les résultats :

- Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote, enfin présents à l'appel mais je pense qu'ils ont pris part au vote : 0
- Nombre de votants, enveloppes déposées : 96
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1 vote uniquement
- Nombre de suffrages blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 90
- Majorité absolue : 46

Alors, ont obtenu : Monsieur Alain GEST, 81 voix au 1^{er} tour ; et Monsieur Julien PRADAT, 9 voix. Monsieur Alain GEST est élu président. Bravo ! Félicitations !

(Applaudissements.)

M. GEST : Chers collègues, tout d'abord, bien sûr merci de la confiance qui m'est accordée. J'aurai l'occasion, tout à l'heure, de dire quelques mots. J'ai compris qu'il y avait une volonté d'expression dans la salle, donc s'il y a des personnes qui souhaitent maintenant s'exprimer, c'est maintenant qu'elles peuvent la prendre. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur PRADAT, vous avez la parole.

M. PRADAT : Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole.

Mesdames, Messieurs les élus métropolitains, chers collègues, le dimanche 28 juin, les électeurs amiénois ont décidé de reconduire Brigitte FOURÉ à Amiens avec un taux de participation extrêmement faible. Cette abstention historique est un signal.

Depuis des décennies, les politiques successives cassent les gens qui ne voient plus ni l'utilité du vote et pire, ne croient plus dans la capacité des politiques publiques à changer leur vie, et nous devons y apporter des réponses.

Les habitants de la métropole, dans leur majorité, attendent autre chose : une prise en considération réelle de leurs difficultés, de l'impératif écologique, du devoir d'exemplarité des élus, ainsi qu'une réelle consultation dans les projets.

Il existe bien un sentiment de résignation des habitants et notamment des populations les plus pauvres de notre métropole, et nous devons nous inquiéter quant à la confiance qu'ils accordent aux projets et tout simplement aux élus pour changer leur quotidien.

Nous en sommes convaincus : l'avenir de notre métropole mérite une alternative faite de justice sociale et écologique, et un grand bol d'air démocratique.

Avec mes colistiers, j'ai défendu un projet sérieux et novateur autour de l'écologie, la proximité, la solidarité, le bien-être, l'exemplarité. C'est bien évidemment ces idées que nous allons porter au sein du conseil métropolitain et nous savons que nous ne serons pas seuls.

Monsieur GEST, vous vous portez candidat pour diriger une institution qui concentre 70 % des compétences du bloc communal, intercommunal. Je suis heureux de vous voir, ce soir, pour la seconde fois de cette campagne, mais où étiez-vous ? Il nous faudra donc mener un débat démocratique dans cette assemblée, projet contre projet, puisqu'il n'a pas pu avoir lieu devant nos concitoyens du fait de votre absence de cette campagne.

Je n'ai pas votre très longue expérience politicienne, mais ce soir j'aurai l'immense honneur de présenter en quelques lignes notre projet. Oui, une énergie nouvelle est née et vous allez nous entendre ici et dans les quartiers et les villages et les villes de notre métropole. Vous l'avez compris : il faudra faire avec. Nous avons bien l'intention de faire vivre notre projet et le débat démocratique dans cette assemblée.

Que proposez-vous concernant la mobilité ? Nous serons exigeants sur l'amélioration du réseau de bus, sur la mise en place de certaines gratuités. Nous demanderons la transparence sur votre BHNS qui mérite un audit technique, financier et juridique. Nous serons sans concession sur la réalisation de véritables pistes cyclables sécurisées et non pas une addition de bouts de piste sans cohérence, sans sécurité, sans vision de ce que doit être une grande métropole.

Que proposez-vous sur la lutte contre l'artificialisation des sols ? Comme dans toutes les grandes métropoles, nous ne voulons plus de béton, de bitume ni de cube logistique qui mangent nos terres fertiles. Allez-vous continuer les extensions des zones commerciales tout en prétendant défendre les commerces indépendants ? Nous, nous porterons une attention particulière à l'évolution des commerces de centre-ville, de centre-bourg et dans les quartiers. Allez-vous continuer de brader notre territoire aux promoteurs pour des projets de défiscalisation ou exiger en échange des contreparties sociales ou environnementales ?

Que proposez-vous pour préserver la biodiversité quand celle-ci s'effondre à vitesse accélérée ? Nous voulons que notre communauté d'agglomération reste un espace urbanisé mais à la campagne, qu'elle préserve et valorise cette biodiversité unique et notre environnement. Nous proposons de sanctuariser avec, mes chers collègues, une grande ceinture verte métropolitaine de terres agricoles en reconversion biologique, véritable corridor de continuité écologique pour les générations futures.

Que proposez-vous pour l'autonomie alimentaire ? Nous voulons faire de la métropole amiénoise une terre nourricière et dont l'installation en maraîchage, en éco-pâturage, à la reconversion d'agriculteurs conventionnels en biologiques, en élargissant au territoire du Grand Amiénois qui

regorge de petits producteurs ou transformateurs qu'il faut fédérer, organiser, accompagner pour que dans nos assiettes on y trouve des aliments sains, produits localement, de qualité et qui n'ont pas fait le tour du monde.

Que proposez-vous pour renforcer nos services publics ? Nous défendrons sans relâche les services publics qui sont notre richesse commune et que vous appauvrissez depuis 6 ans en démantelant les équipes de notre personnel métropolitain et en maintenant nombre d'entre eux dans la précarité.

Que proposez-vous pour nos emplois ? Pendant toute la campagne, votre équipe s'est auto-congratulée de création d'emplois à Amazon ou Shopping Promenade, mais les faits sont têtus. Les quelque 2 % de chômeurs en plus de notre territoire sont toujours là. Je pense qu'il est inutile de rappeler les taux de chômage de notre jeunesse. C'est d'une autre expérience qu'a besoin notre métropole, de soutien à la création d'emplois verts, dans la transition écologique pour investir dans des emplois non délocalisables et à haute valeur ajoutée sociale et environnementale.

Que proposez-vous concernant les transformations nécessaires pour engager notre métropole à vitesse accélérée dans la transition écologique ?

Nous attendons donc des engagements à la hauteur des enjeux colossaux qui sont devant nous. Nous devons mettre en œuvre un plan qui portera une vision unie de la métropole de demain dans ses mobilités, dans ses aménagements et son autonomie.

Enfin, que dites-vous de la situation budgétaire inquiétante de la métropole ? Pendant toute la campagne, Madame FOURÉ a omis de dire aux Amiénois, aux habitants de la métropole, que la situation était pour le moins tendue budgétairement. Nous demanderons des comptes sur la situation des satellites de notre métropole de ce point de vue.

J'ai envie de vous demander ce que vous pensez des projets de vos soutiens, que ce soit du Président MACRON, du Gouvernement, sur la suppression de la taxe d'habitation qui va bientôt être totale, mais nous n'avons toujours pas d'information sur la compensation, son évolution dans le temps. Pire : le plan de relance économique se propose de supprimer les impôts de production. Outre qu'il s'agit d'un nouveau cadeau aux entreprises sans contrepartie réelle, les impôts de production sont quasiment les dernières ressources fiscales des collectivités.

Nous serons donc extrêmement vigilants sur l'utilisation des deniers publics et vous pouvez compter sur nous pour compter chaque dépense.

Quel est votre projet culturel pour l'agglomération ? Aujourd'hui, à Amiens Métropole, la culture est un outil sous l'égide de l'attractivité du territoire au service de la communication et du marketing. La culture n'est pas un objet de consommation. La culture, l'art, les artistes doivent contribuer à faire société, à permettre l'émancipation citoyenne et participer à la transformation de nos territoires. Nous souhaitons que nos habitants soient les acteurs du monde culturel de demain.

Chers collègues, chers élus de la métropole, par ma candidature, c'est une nouvelle manière de travailler que je propose autour de valeurs humaines et partagées : l'écoute, la bienveillance, la solidarité. C'est aussi une prise en considération réelle de la diversité de notre métropole, de ses villes, de ses villages, autour d'un projet résolument écologique et social. Avec vous, je souhaite porter cette espérance d'un avenir meilleur. Ce qui paraît impossible doit être fait maintenant pour faire face aux crises et apporter les réponses aux défis présents et futurs de la métropole.

Merci de votre attention.

M. GEST : Merci, Monsieur PRADAT. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur DESCHAMPS, vous avez la parole.

M. DESCHAMPS : Monsieur le Président, comme vous l'avez noté, je ne me suis pas porté candidat, car je n'ai pas été élu maire d'Amiens la semaine dernière. Or, selon nous, le président de la métropole doit être le maire de la commune la plus importante de la métropole. Je vous informe que les quatre élus métropolitains de la ville d'Amiens, sous la liste Amiens Au Cœur, se constituent, dès aujourd'hui, en groupe au sein du conseil métropolitain. Nous vous félicitons républiquement aujourd'hui pour votre élection.

Le début de votre mandat va être essentiellement consacré à la relance économique du territoire. Sur ce point, vous aurez tout le soutien des élus du groupe Amiens Au Cœur pour voter les points que vous présenterez en conseil dès l'instant qu'ils iront dans le sens de l'intérêt général des entreprises avec un effet de rebond sur l'emploi des salariés et donc sur les habitants de la ville et de la métropole.

Le dernier mandat a été marqué par de très lourds travaux de voirie dans Amiens dans le cadre du bus à haut niveau de service et du réseau de chaleur. Nous veillerons à ce que ce mandat ne soit plus le mandat du béton et de l'enrobé, mais celui de la nature en ville, car les Amiénois et les habitants de la métropole réclament plus d'écologie, plus de vert et plus d'apaisement, et vous le savez et vous les avez entendus.

Les transports ne doivent pas se résumer au bus et à la voiture, mais aussi aux déplacements doux. Là encore, nous regarderons avec attention et nous pourrions même vous souffler des idées maintenant que nous sommes plus de 2 % à utiliser le vélo en ville.

De bonnes choses ont été faites de 2014 à 2020, et nous ne doutons pas que vous mènerez de bons projets aussi de 2020 à 2026. Pour les mettre en musique, vous aurez deux possibilités : travailler avec l'opposition ou passer en force. Là encore, ne doutant pas de votre volonté de bien faire et de servir l'intérêt général, nous espérons que vous choisirez la première option.

Nous vous souhaitons, Monsieur le Président, un bon mandat, à vous, à vos vice-présidents que nous avons hâte de découvrir et à l'ensemble des élus de cette assemblée. Et maintenant au travail !

M. GEST : Merci, Monsieur DESCHAMPS. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non.

DONT ACTE

5 - ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS. CONSTITUTION DU BUREAU ET COMPOSITION.

M. GEST : Alors, on va pouvoir passer à la suite de l'ordre du jour et je m'exprimerai après l'élection des vice-présidents.

Suite à l'élection du président de la communauté d'agglomération Amiens Métropole et conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales qui précise notamment que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il ne puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt.

Je vous propose la création de quinze postes de vice-présidents et je vous invite à voter à main levée sur la création de ces quinze postes. Qui est contre ? Abstention ? Je vous remercie, nous avons donc quinze postes.

D'accord. Combien de voix ne prennent pas part au vote ? Votre groupe ? Neuf. D'accord. Pas d'autres ? Donc, neuf ne prennent pas part au vote.

Maintenant que le nombre de vice-présidents est fixé, je vous propose de procéder à leur élection, et je vous précise qu'il s'agit d'un scrutin uninominal à la majorité absolue. Donc, vous allez utiliser les bulletins qui sont à votre disposition pour le vote de chacun des vice-présidents. Vous avez donc compris qu'il va falloir procéder à quinze votes successifs.

Pour essayer d'accélérer un peu le mouvement, nous avons prévu deux bureaux de vote, si je puis m'exprimer ainsi, et donc je vais faire en sorte d'égrainer les noms relativement rapidement, d'autant plus qu'ils sont, en règle générale, dans l'ordre et donc nous pourrons ainsi écourter un peu cette séance certes fastidieuse mais incontournable.

Pour le poste de 1^{er} vice-président, je vous propose la candidature de Monsieur Patrick DESSEAUX. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Nous allons donc procéder au vote. Alors, je demande à tous ceux qui ont les urnes de commencer à prendre les bulletins.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Quelqu'un demande-t-il encore à voter ? Le scrutin est clos.

Je demande donc la présence du premier couple d'assesseurs de façon à ce qu'on... Pardon ? Voilà.

Et si vous le voulez bien, on va procéder dès maintenant à l'élection du 2^e vice-président pendant que le décompte se fait. Pour le 2^e poste de vice-président, je vous propose la candidature de Madame Brigitte FOURÉ. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Je recommence donc l'appel nominatif.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Il semble que j'aie oublié Paul-Eric DÈCLE. Quelqu'un demande-t-il à voter encore, en dehors de Paul-Éric DÈCLE qui est là-bas au fond ? Non. Le scrutin est clos et je demande la présence des autres assesseurs.

Est-ce qu'on a le résultat du 1^{er} vice-président ? Non, pas encore.

Donc, on va poursuivre les élections de vice-présidents. Je vous propose la candidature, pour la 3^e vice-présidence, de Monsieur Jean-Claude RENAUX. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Eh bien, nous allons recommencer l'exercice. Est-ce que les préposés aux urnes sont disponibles ? C'est bon ? Alors, on est partis.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Quelqu'un demande-t-il encore à voter ? Est-ce que les scrutateurs ont pu voter ? Oui. Alors, le scrutin est clos.

Je vais vous donner le résultat de l'élection du 1^{er} vice-président :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10
- Nombre de votants : 86
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2
- Nombre de suffrages blancs : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 77
- Patrick DESSEAUX : 75
- Édouard DUSSART : 1 voix.

Je vous donne le résultat du 2^e vice-président :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10
- Nombre de votants : 86
- Nombre de suffrages déclarés nuls : aucun
- Nombre de suffrages blancs : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 77
- Madame Brigitte FOURÉ : 77 voix.

Je demande bien sûr à Monsieur DESSEAUX et à Madame FOURÉ de bien vouloir prendre place aux places qui leur sont destinées.

Et nous allons poursuivre avec l'élection du 4^e vice-président. Pour la 4^e vice-présidence, je vous propose la candidature de Marc FOUCAULT. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Je recommence donc l'appel nominatif.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

J'ai encore oublié Paul-Éric DÈCLE. Ne m'en veux pas, Paul-Eric : je t'assure, ce n'est pas une fixation ! Plus personne ne demande à voter ? Donc, le scrutin est clos.

Et je vais maintenant vous donner le résultat du vote du 3^e vice-président :

- Nombre de conseillers présents et n'ayant pas pris part au vote : 9
- Nombre de votants : 87

- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Nombre de suffrages blancs : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 77
- Jean-Claude RENAUX (77 voix) est élu 3^e vice-président.

Et nous allons poursuivre les élections en passant à la 5^e vice-présidence pour laquelle je vous propose la candidature de Madame Anne PINON.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Quelqu'un demande-t-il encore à voter ? Non. Ceux qui sont scrutateurs ont bien voté ? Alors, le scrutin pour la 5^e vice-présidence est clos.

Est-ce que les porteurs... ? Voilà.

Alors, on va continuer. Pour la 6^e vice-présidence, je vous propose la candidature de Monsieur Benoît MERCUZOT.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Quelqu'un demande-t-il encore à voter ? Je ne vois personne. Le scrutin pour la 6^e vice-présidence est clos.

Je vais vous donner le résultat de l'élection du 4^e vice-président :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 9
- Nombre de suffrages nuls : 2
- Nombre de suffrages blancs : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 78
- Monsieur Marc FOUCAULT (78 voix) est élu 4^e vice-président.

Et nous allons poursuivre avec la 7^e vice-présidence.

Ah ! j'ai encore un résultat qui vient de tomber. Pour le 5^e vice-président :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 9
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5
- Nombre de suffrages blancs : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 68
- Anne PINON (68 voix) est élue 5^e vice-présidente.

Et je propose la candidature, pour la 7^e vice-présidence, de Margaux DELÉTRÉ. Margaux DELÉTRÉ n'est pas là aujourd'hui, comme vous l'avez constaté. C'est une future deuxième fois maman, et son médecin lui a formellement interdit de bouger, quasiment, pendant encore quelques semaines, et donc, à son grand regret, je l'ai encore eue au téléphone tout à l'heure, elle ne peut pas être parmi nous et je lui ai même interdit de venir parce que là, sinon, je ne veux pas prendre le risque de porter la responsabilité d'un accouchement prématuré. Donc, je vous propose la candidature de Margaux DELÉTRÉ pour la 7^e vice-présidence.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Y a-t-il quelqu'un qui demande à voter ? Les scrutateurs ont voté ? Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat du 6^e vice-président :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 9
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 79
- Benoît MERCUZOT (79 voix) est élu 6^e vice-président.

Nous allons passer à l'élection du 8^e vice-président. Pour la 8^e vice-présidence, je vous propose la candidature de Monsieur Guy PENAUD.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Quelqu'un veut-il encore voter ? Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de l'élection du 7^e vice-président :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 9
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de suffrages blancs : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 79

Margaux DELÉTRÉ (79 voix) est élue 7^e vice-présidente.

Nous allons passer à l'élection du 9^e vice-président. Je vous propose la candidature de Monsieur Pierre SAVREUX.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Tout le monde a voté, là, au bureau ? Là-bas auprès des scrutateurs ? Je déclare le scrutin clos et je vous donne le résultat de la 8^e vice-présidence :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 9

- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de suffrages blancs : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 79
- Monsieur PENAUD : 77 voix
- Madame HAMADI : 1 voix
- Madame SAVARIEGO : 1 voix

Et je vous propose pour la 10^e vice-présidence la candidature de Monsieur Éric GUÉANT.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Tout le monde a voté ? Je déclare le scrutin clos.

Et je vous donne le résultat de l'élection pour le 9^e vice-président :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 9
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de suffrages blancs : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 77

Monsieur PENAUD (77 voix) est élu 9^e vice-président.

Le 11^e vice-président, je vous propose la candidature de Monsieur Guillaume DUFLOT.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Y a-t-il encore des demandes de vote ? A-t-on bien pris les votes des vice-présidents et des scrutateurs ? Oui.

Et je vous donne le résultat de l'élection du 10^e vice-président :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 9
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 80
- Éric GUÉANT : 79
- Isabelle SAVARIEGO : 1 voix

Monsieur Éric GUÉANT est élu 10^e vice-président.

Pour la 12^e vice-présidence, je vous propose la candidature de Monsieur Georges DUFOUR.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Quelqu'un demande-t-il encore à voter ? Non. Le scrutin est clos.

Voici le résultat de la 11^e vice-présidence :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 9
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 4
- Nombre de suffrages blancs : 11
- Nombre de suffrages exprimés : 72

Guillaume DUFLOT (72 voix) est élu 11^e vice-président.

Et je vous propose, pour la 13^e vice-présidence, Monsieur Éric MAQUET.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Quelqu'un demande-t-il encore à voter ? Non. Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de la 12^e vice-présidence :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 9
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Nombre de suffrages blancs : 11
- Nombre de suffrages exprimés : 74
- Georges DUFOUR : 73 voix ;
- Et Monsieur DEBART Joseph : 1 voix.

Monsieur DUFOUR est donc élu 12^e vice-président.

Je vous propose maintenant, pour la 14^e vice-présidence, la candidature de Madame Isabelle SAVARIEGO.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Tout le monde a voté ? Je déclare le scrutin clos.

13^e vice-président :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 9

- Nombre de suffrages déclarés nuls : 4
- Nombre de suffrages blancs : 11
- Nombre de suffrages exprimés : 72
- Monsieur MAQUET : 69 voix ;
- Éric CAPRON : 1 voix ;
- Sonia HAMADI : 1 voix ;
- Pascal OURDOUILLÉ : 1 voix.

Monsieur MAQUET est élu 13^e vice-président.

Et je vous propose, pour la dernière vice-présidence, la candidature de Paul-Éric DÈCLE.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Quelqu'un demande-t-il encore à voter ? Le scrutin est clos.

Résultat de la 14^e vice-présidence :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 9
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 4
- Nombre de suffrages blancs : 17
- Nombre de suffrages exprimés : 66
- Isabelle SAVARIEGO : 63 voix
- Renaud DESCHAMPS : 1 voix
- Sonia HAMADI : 2 voix

Isabelle SAVARIEGO est élue 14^e vice-présidente.

Pendant que le dépouillement a lieu pour la 15^e vice-présidence, je vais vous donner les missions ou les délégations qui seront données aux différents vice-présidents qui viennent d'être élus :

- Patrick DESSEAUX : entretien et usage des espaces publics ;
- Brigitte FOURÉ : ressources humaines et administration générale ;
- Jean-Claude RENAUX : mobilité ;
- Marc FOUCAULT : développement économique, emploi et insertion ;
- Anne PINON : enseignement supérieur et recherche ;

- Benoît MERCUZOT : finances ;
- Margaux DELÉTRÉ : intelligence, territoire et innovation ;
- Guy PENAUD : habitat, rénovation urbaine ;
- Pierre SAVREUX : culture et patrimoine ;
- Éric GUÉANT : communauté Est et présidence de la commission d'appels d'offres ;
- Guillaume DUFLOT : au sport ;
- Georges DUFOUR : communauté Ouest et présidence de la commission de sécurité ;
- Éric MAQUET : protection de la ressource en eau ;
- Isabelle SAVARIEGO : environnement et biodiversité ;
- Paul-Éric DÈCLE : tourisme.

Pour ceux qui siégeaient auparavant... Ah pardon ! C'est vrai que Paul-Éric, je suis allé un peu vite. Tu vois, tu me troubles beaucoup, Paul-Éric.

Pour ceux qui étaient là auparavant, nous avons décidé de ne mettre que deux vice-présidents de communauté, c'est-à-dire en charge des secteurs en l'occurrence Est et Ouest, et ces deux vice-présidents ont d'autres responsabilités que celles de leur communauté. Les deux communautés Nord et Sud seront assumées par des conseillers délégués. Un nombre de conseillers d'ailleurs sera désigné dans quelques jours auprès des vice-présidents que je viens de présenter.

Je vous demande maintenant de décider que le bureau d'Amiens Métropole sera constitué du président et des quinze vice-présidents qui viennent d'être élus.

M. GEST : Et voici le résultat de la 15^e vice-présidence :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 9
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 4
- Nombre de suffrages blancs : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 73

Paul-Éric DÈCLE (73 voix) est élu 15^e vice-président.

Monsieur Patrick DESSEAUX, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Jean-Claude RENAUX, Monsieur Marc FOUCAULT, Madame Anne PINON, Monsieur Benoit MERCUZOT, Madame Margaux DELÉTRÉ, Monsieur Guy PENAUD, Monsieur Pierre SAVREUX, Monsieur Éric GUÉANT, Monsieur Guillaume DUFLOT, Monsieur Georges DUFOUR, Monsieur Éric MAQUET, Madame Isabelle SAVARIEGO, Monsieur Paul-Éric DÈCLE ont été installés dans leurs fonctions.

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, et M. BAÏS n'ont pas pris part au vote des différents vice-présidents.

Par ailleurs, accaparé par sa fonction d'assesseur, M. DUMEIGE n'a pas pris part au vote des 1^{er} et 2^e vice-présidents.

M. GEST : Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, rien n'est moins anodin que le moment que nous vivons, et je voudrais bien sûr vous renouveler mes remerciements pour la confiance qui m'est ainsi renouvelée pour présider aux destinées de notre si beau territoire. Qui mieux que vous, maires et élus locaux, qui faites vivre la démocratie communale, pouvez saisir l'importance de la légitimité que nous ont conférée les électeurs ? Et pourtant, partout se répand le discours insidieux du doute démocratique.

Dans ce monde en proie aux tensions sociales et culturelles, aux violences verbales et physiques, dans ce monde saturé d'angoisse sanitaire, des voix se font entendre pour remettre en cause le choix démocratique des citoyens, pour remettre en cause nos institutions, pour dissoudre ce lien qui fonde l'expression même du peuple. Ne laissons personne remettre en cause notre/votre légitimité.

Partout en France, le peuple a parlé. Ô certes pas en si grand nombre que nous l'aurions souhaité et cela doit effectivement tous nous interroger, mais il a parlé. Nous avons tous à respecter son choix. Et ici, il s'est prononcé pour poursuivre le réveil de l'agglomération entamé il y a 6 ans avec beaucoup d'entre vous. Ne doutez pas un instant de mon envie et de ma détermination à porter les projets qui rendront meilleure la vie des habitants d'Amiens Métropole. Et je le ferai comme je l'ai toujours fait, avec l'intention de ne pas laisser les querelles partisans parasiter les débats.

Vous me connaissez pour la plupart d'entre vous. Je suis animé de convictions profondes auxquelles je suis toujours resté fidèle et le resterai. Mais l'intérêt général commande que la métropole ne soit pas une tribune politicienne. La métropole est le lieu où s'accomplit le destin de nos 39 communes rassemblées pour dessiner un horizon collectif. L'agglomération ne retrouve des actions de combat que lorsqu'on veut porter atteinte à son identité et à son rayonnement. Lorsque l'État nous a fait disparaître notre statut de capitale régionale, lorsqu'il nous a fait perdre 70 millions € de recettes, lorsque nous avons dû nous battre pour sauver le rectorat, nous avons répondu présents. En dehors de ces sujets, et je n'ai pas fait une liste exhaustive, consacrons toute notre énergie à valoriser notre agglomération.

Nous n'avons pas attendu la crise de représentation dont souffre notre société pour savoir que rien ne peut se faire sans ses habitants. Nous savons leurs attentes. Elles sont toujours plus fortes. Les habitants ne veulent pas seulement qu'on leur parle, ils veulent qu'on leur parle d'eux. Et nous sentons bien la difficulté à convaincre les citoyens que l'action publique collective contribue aussi à répondre à des exigences particulières.

Mener une politique ambitieuse pour l'emploi, la culture ou le sport, l'environnement ou l'université, c'est conforter l'attractivité et le rayonnement de notre territoire. C'est permettre de donner envie de

venir habiter, entreprendre, visiter chez nous. Et qui pourrait affirmer que notre agglomération n'en a pas encore grandement besoin ?

Mais c'est aussi répondre aux besoins qui se posent à chacun. Les compétences d'Amiens Métropole sont des compétences du quotidien.

Durant le confinement, les collectivités locales ont montré leur impérieuse nécessité : à plusieurs, on est toujours plus forts pour assurer les services de proximité pour venir en aide aux communes lorsqu'elles sont frappées par des drames, comme les inondations, ou quand il s'agit de fournir des masques.

Amiens Métropole n'a pas cessé d'être aux côtés des habitants durant la crise. Mais quand on habite telle ou telle commune, on ne voit pas nécessairement l'action de la structure intercommunale, et pourtant elle est partout. Elle accompagne les habitants dans ce qui fait leur quotidien pour l'eau, les transports, la voirie, chercher un livre, prendre un cours de natation, trouver un logement. Il nous faudra donc renforcer ce sentiment d'appartenance qui ne peut se réduire à la seule mutualisation des tâches administratives.

L'incapacité du politique à incarner et mettre en œuvre un projet au-delà du simple discours a effacé la confiance en un horizon collectif. Nous avons donc le devoir de restaurer le lien unissant les individus à leurs institutions par une pédagogie plus volontariste de l'action politique. Ce n'est pas la moindre de nos ambitions.

À cet égard, réserver des crédits pour permettre la réalisation de projets choisis par la population donnera à chacun l'occasion d'en proposer, des projets, d'en discuter et peut-être aussi, au passage, de mieux évaluer la difficulté qui est souvent la nôtre. Cela rappellera que nous sommes, par nature, des êtres de relation animés de ce nœud complexe d'appétit violent, disait Saint-Exupéry, mais intuitivement portés au service du bien commun.

Nous avons voulu faire d'Amiens Métropole un territoire pour tous, nous le ferons demain pour chacun. Vous savez que devant nous se dresse le défi immense de la relance économique. Durant 6 ans, l'emploi a été notre première préoccupation et nous avons contribué à la création d'emplois comme jamais depuis la mise en place de la zone industrielle Nord. En renouant les liens de confiance avec les décideurs économiques, nous avons achevé le mandat précédent avec 3 500 emplois supplémentaires en dépit des fermetures de GOODYEAR et de WHIRLPOOL.

Mais la crise due à la Covid-19 frappe déjà à nos portes. Certes, pas encore celles de notre agglomération, mais elle s'en approche. Que l'on songe, par exemple, aux suppressions d'emplois chez AIRBUS et, sans doute, chez nombre de ses sous-traitants qui touchent aussi nos habitants.

Plus que jamais, face à la crise annoncée, Amiens Métropole se doit d'être aux côtés des acteurs économiques en souffrance. Notre plan de relance est prêt. Je vous le soumettrai la semaine prochaine. Dès demain, j'irai avec Marc FOUCAULT sur le terrain à la rencontre de ceux qui créent les richesses et les emplois de notre territoire. Le vice-président en développement économique rencontrera les partenaires sociaux pour compléter notre perception de la crise.

Et puis, on entend de nouveau parler beaucoup de souveraineté économique. Alors, s'il se met en place un vaste plan de relocalisation industrielle, Amiens, son agglomération, ne doivent pas être mises de côté.

On a aussi subi, depuis quelques semaines, une surenchère de modélisation utopique appelant au monde d'après.

La crise n'a fait en fait qu'accentuer des lignes de fracture existantes. Ensemble, nous avons déjà fait le choix d'ancrer Amiens Métropole dans le monde de demain par des mobilités innovantes, des aménagements urbains audacieux, un système de tri vertueux qui a entraîné la baisse de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, le choix des filières d'excellence fondées sur l'énergie, la santé et le numérique. On n'a pas fait le choix, mes chers collègues, de l'environnement parce que c'est à la mode, mais parce que c'était nécessaire.

Il reste encore beaucoup de choses à faire, à commencer, par exemple, par améliorer le réseau de proximité de nos bus. Et là où tout ne dépend pas que de nous, nous irons chercher des soutiens de ceux qui détiennent les clés des sujets qui nous préoccupent. Nous ne doutons pas, par exemple, que Madame POMPILI, à qui j'adresse mes vœux de réussite dans sa tâche fort complexe de ministre, qu'elle sera donc vigilante pour que les travaux du TGV par Amiens débutent bien avant mai 2022, promesse du Président de la République, et pour mettre un terme au calvaire quotidien des usagers de la ligne ferroviaire Amiens-Paris. Après tout, mes chers collègues, quand un Amiénois accède à de hautes fonctions, il n'est pas obligé d'oublier d'où il vient.

Nous resterons ambitieux pour le mandat à venir. Nous poursuivrons le programme de renouvellement urbain engagé pour rénover et sécuriser l'habitat grâce à AMSOM, notre nouvel opérateur dans le domaine du logement social, mais aussi aux autres organismes de logement social, grâce à la confiance retrouvée avec les opérateurs privés. Oui, c'est important. Nous agréons plus de 1 500 logements par an. C'est pour ça aussi que nous avons terminé le mandat avec plus de logements que nous l'avons débuté et plus d'habitants bien sûr, et ça faisait un bail qu'on attendait ça à Amiens. Le quartier de la gare connaîtra une mue inédite. Nous aurons aussi à cœur d'offrir à tous les métropolitains une bibliothèque rénovée dans un cadre transformé. Nous préserverons le foisonnement du tissu associatif qui fait vivre et anime par son engagement le lien culturel, sportif et social nécessaire au vivre ensemble. Nous avons créé une fonction de vice-président dédiée à l'intelligence des territoires parce que nous voulons résolument tourner Amiens vers l'innovation.

Mais vous savez : ce mandat métropolitain ne sera pas le même que le précédent. J'avais déjà annoncé que nous ferions une pause dans les investissements. Les investissements réalisés étaient indispensables pour l'attractivité de l'agglomération, pour la création et le maintien de l'emploi, pour le logement ou pour simplement entretenir enfin des équipements qui en avaient cruellement besoin. Ces investissements ont atteint un niveau inédit et tout cela sans augmenter la fiscalité. Ce n'est peut-être pas par hasard si la ville d'Amiens, au sein de l'agglomération, a été désignée 6^e ville la mieux gérée de France. Le compte administratif, que vous examinerez la semaine prochaine, vous démontrera que notre situation financière n'est pas alarmante. Mais personne, aujourd'hui, n'est en capacité de mesurer les effets de la Covid sur nos finances. Et je n'oublie pas, effectivement Monsieur PRADAT, que pour remplacer la taxe d'habitation, les intercommunalités devront compter sur un état irréprochable pour nous compenser à l'euro près, comme on dit généralement, grâce à une dotation issue des recettes de TVA que nous ne maîtriserons pas du tout. Quoi qu'il arrive, il nous faudra ne pas augmenter globalement, communes et agglomération confondues, le montant de la taxe foncière.

Le volontarisme affiché était nécessaire. Chroma qui lance sa 3^e saison dans deux jours, le Festival de la BD, des grands événements sportifs dans le football, le hockey ou le cyclisme ont fait vibrer les habitants de la métropole. Nous avons besoin de ces moments qui nous rassemblent.

Nous avons aussi des besoins qui échappent à la marchandisation et, là, culturels, ceux-là. Mes chers collègues, nous sommes des êtres de mémoire. Nous avons reçu, de l'effort des générations qui nous ont précédés, un héritage commun qu'il nous appartient de transmettre à travers le centenaire de la Grande Guerre, les 800 ans de la Cathédrale, la réouverture du premier musée de France, la mise en valeur de nos communes. Notre Histoire nous précède, nous dépasse et nous oblige à une responsabilité partagée envers l'avenir. Elle trouve une résonance particulière dans la crise que nous traversons.

Durant des semaines, le monde sidéré s'est arrêté. La crise nous a placés en face de nous-mêmes. Elle a rendu précaires nos certitudes. Il suffit de voir comment notre société aujourd'hui est menacée de désagrégation. On en vient à agresser des gens qui vous rendent service, qui viennent vous porter secours. On blesse et même on tue des pompiers, des chauffeurs de bus, des soignants, tous ceux qu'on applaudissait encore il y a quelques jours. Dimanche, à Bayonne, Philippe, chauffeur de bus, a été tabassé à mort. Il avait 58 ans. Il a été victime d'un acte de barbarie parce qu'il ne supportait pas l'injustice, parce que cinq voyous déjà connus des services de police ne voulaient pas payer leur ticket de bus. Ce soir, ce père de trois enfants est en état de mort cérébrale. Et aujourd'hui même, la gendarmerie nationale a enterré l'une des siens.

Ces drames nous rappellent que la liberté et la paix peuvent disparaître à bas bruit, que nous sommes membres d'une condition commune dont le tragique est à la fois l'essence et la grandeur. Et soyons-en conscients : la violence physique commence toujours par celle des mots.

Et comme chaque fois que les ténèbres menacent, nous devinons la lumière qui se dévoile dans les interstices. La crise ne signifie pas la résignation, mais nous invite à faire un choix. Elle nous invite, comme un signe de civilisation, à faire preuve de bienveillance auprès des plus fragiles. Elle nous enjoint à nous relever, à faire d'Amiens Métropole une agglomération apaisée, qui nous protège, une agglomération grandeur nature où l'on se sent si bien, une agglomération où l'on vit bien, une agglomération dont on est fier. Et c'est une ambition que je souhaite, cette ambition que je souhaite réaliser avec vous.

Voyez-vous : j'aime Amiens. Je l'aime tellement que j'y suis né. Ô rassurez-vous, on n'a pas besoin de naître ici pour aimer Amiens. Jules Verne était de ceux-là. Il a inscrit son nom au firmament des écrivains mondiaux. Nous avons tout à gagner à associer notre agglomération à cette figure planétaire. En septembre, une première réalisation gravera dans le paysage urbain l'identification d'Amiens à celui qui pensait que rien ne se fait de grand qui ne soit une espérance exagérée. Je vous invite à être à la hauteur de cette espérance.

Merci de votre attention.

Je suis amené maintenant à vous lire une charte de l' élu local. Je dois vous remettre ce texte. Il figure, je crois, sur la pochette qui accompagne le guide de l' élu, c'est ça ? Il est en place – vous l'avez lu, je ne sais pas – sur votre table avec une fiche de renseignements à remplir que je vous demande de retourner au service des assemblées le plus rapidement possible.

Je dois également vous remettre une copie du chapitre du Code général des collectivités territoriales consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux. Cela représente une quantité importante de papier, puisqu'il s'agit, d'une part, des articles L.2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à R.2123-28 et, d'autre part, des articles concernant spécifiquement les conditions d'exercice des mandats des membres du conseil de la communauté d'agglomération agrémentés des articles auxquels ils font référence et qui ne seraient pas repris par ailleurs.

Je vous demande donc, ce soir, si vous accepteriez de recevoir ces documents en format numérique. Je pense que personne n'y verra d'inconvénient, mais si certains souhaitent avoir une version papier, bien sûr nous vous la ferions parvenir. Le service des assemblées vous les transmettrait dans la foulée de cette séance, voire demain matin. Bien entendu, si vous le souhaitez, je l'ai dit, vous l'aurez en format papier. Dans ce cas, vous vous signalez auprès de Madame Carole CABURET qui donnera suite.

Je vous donne maintenant lecture de la charte de l'élu local.

Premièrement, l'élu local exerce les fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Deuxièmement, dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel directement ou indirectement ou de tout autre intérêt particulier.

Troisièmement, l'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Quatrièmement, l'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

Sixièmement, l'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

Septièmement, issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Voilà la charte de l'élu local.

6 - DELEGATION DE COMPETENCES AU PRESIDENT.

M. GEST : Le point 6 de l'ordre du jour prévoit la délégation de compétences au président.

Afin de faciliter l'exercice des compétences communautaires, le conseil de la communauté d'agglomération a la faculté de donner délégation de compétences au président selon les modalités et les limites prévues au Code général des collectivités territoriales.

En outre, la commission consultative des services publics locaux doit se prononcer pour avis, préalablement à toute prise de décision décrite à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat ainsi que tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

Il est proposé de faire usage de la possibilité instituée par le dernier alinéa de l'article précité, permettant de déléguer au président la saisine de cette commission, dans les conditions fixées par l'assemblée délibérante.

Enfin, Amiens Métropole dispose, depuis le 1^{er} janvier 2013, de la compétence d'attribution des aides à la pierre par délégation de l'État, conformément à la convention signée le 3 juin 2013 et ses avenants consécutifs.

Le conseil de la communauté d'agglomération a la faculté de donner délégation de compétences au président. C'est pourquoi je vous propose d'approuver la délibération qui vous a été transmise.

Êtes-vous d'accord pour voter à main levée ? Pas d'opposition ? On ne sait jamais, il pourrait y avoir des... Y a-t-il des conseillers qui ne prennent pas part au vote ? Non.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR et M. BAÏS se sont abstenus.

7 - COMMISSIONS D'ETUDE DU CONSEIL METROPOLITAIN. CONSTITUTION. DESIGNATION DES MEMBRES.

M. GEST : Le bon fonctionnement de la communauté d'agglomération Amiens Métropole implique la création de commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil communautaire. Je vous propose, ce soir, la mise en place de quatre commissions, à savoir :

- La commission Finances ;
- La commission Culture et Sport ;
- La commission Développement économique, infrastructures, numérique, enseignement supérieur et insertion ;
- La commission Développement durable, mobilités, habitat, politique de la ville.

Elles seraient constituées, si vous en êtes d'accord et dans le but de respecter la représentativité des communes, de 61 membres, c'est-à-dire 19 pour Amiens, 3 pour Longueau, 2 pour Camon et Salouël, et enfin un membre pour toutes les autres communes.

Vous trouverez sur votre bureau une liste établie suite au recensement qui a pu être lancé auprès des différentes communes pour déterminer qui siégerait à chacune de ces commissions. La liste n'est pas finalisée, toutes les communes n'ont pas effectivement répondu, et on peut compléter bien sûr. Avec votre accord, cette liste sera formalisée par la suite.

Je vous précise que les commissions ont un rôle d'étude des dossiers et que, même si vous n'y êtes pas officiellement installés, vous pouvez assister aux débats.

Là encore, je vais vous demander si vous êtes d'accord pour un vote à main levée sur les commissions que j'ai présentées. Y a-t-il des personnes opposées au vote à main levée ? Je n'en vois pas. Des conseillers qui ne prennent pas part au vote ? Je n'en vois pas non plus.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. CONSTITUTION. DESIGNATION DES MEMBRES.

M. GEST : Le Code général des collectivités territoriales précise en son article L.1414-2 que [...pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres...].

L'article L.1411-5 de ce même code stipule que [...la commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste].

Suite au renouvellement du conseil métropolitain il s'avère nécessaire de procéder à la désignation des membres de cette commission d'appel d'offres, laquelle sera également saisie :

- pour avis sur tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %, dès lors que le marché lui a été soumis sur la base des dispositions de l'article L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- pour avis sur les marchés résultant des procédures non formalisées organisées par arrêté.

Pendant la mandature, il pourra être procédé à la constitution d'une ou plusieurs commissions d'appel d'offres ad hoc sur une thématique ou un projet déterminé. Les membres de cette commission devront être désignés au cas par cas par l'assemblée délibérante.

Je vous propose maintenant de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres. Nous devons désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Je vous propose une liste qui comprend quatre noms :

Nathalie LE CLERCQ
Paul-Éric DÉCLE
Claudine GALLIOT
Jean-Claude RENAUX

Suppléants :

Annie VERRIER
Guy PENAUD
Margaux DELÉTRÉ
Guillaume DUFLOT

La liste « Amiens c'est l'tien » a présenté une liste avec Monsieur Fabien VOULMINOT, titulaire, et Monsieur Ismaël BARA, suppléant. Comme ce sont cinq titulaires et cinq suppléants pour lesquels nous devons voter, je vous suggère de fusionner les deux listes qui sont présentées pour n'en faire plus qu'une.

Ainsi, la liste pour laquelle je vous propose de voter est ainsi constituée :

Titulaires :

Nathalie LE CLERCQ
Paul-Éric DÈCLE
Claudine GALLIOT
Jean-Claude RENAUX
Fabien VOULMINOT

Suppléants :

Annie VERRIER
Guy PENAUD
Margaux DELÉTRÉ
Guillaume DUFLOT
Ismaël BARA

Je souhaite vous présenter ce cas de figure pour la transparence la plus totale, bien entendu, concernant les décisions de la commission d'appel d'offres qui sont, de toute façon, soumises ensuite au président.

Quelqu'un dans l'assemblée souhaite-t-il voter à bulletin secret ? Non. Donc, je suggère de voter à main levée. Après ce vote sont donc désignés pour siéger à la CAO... Alors attendez, il faut d'abord qu'il y ait le vote. Donc, je vais vous proposer de voter à main levée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. MÉTAY), M. MÉTAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) se sont abstenus.

M. GEST : Donc après ce vote, ce sont donc les personnes suivantes qui siégeront à la CAO que présidera, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, Éric GUÉANT.

Titulaires, donc :

Nathalie LE CLERCQ
Paul-Éric DÈCLE
Claudine GALLIOT
Jean-Claude RENAUX
Fabien VOULMINOT

Et en qualité de suppléants :

Annie VERRIER
Guy PENAUD
Margaux DELÉTRÉ
Guillaume DUFLOT
Ismaël BARA

Je remercie par avance ces élus pour leur assiduité aux réunions, car la commission d'appel d'offres ne se réunit pas si le quorum n'est pas atteint. Par contre, elle se réunit chaque semaine. Donc ceux qui y siègent, préparez votre jeudi matin.

Est-ce que je suis, Monsieur le Directeur Général, arrivé au bout ? Non, il y a des points divers.

9 - POINTS DIVERS. COMMUNICATION DU PRESIDENT.

M. GEST : Alors, les points divers. Quelques communications tout d'abord.

Je vous précise que nous aurons un conseil qui se déroulera le 16 juillet prochain, que j'ai fixé à 16 heures, compte tenu que le directeur général, très gentiment, nous a préparé plus d'une centaine de délibérations. Donc, 16 heures ici même avec à l'ordre du jour de nombreuses désignations dans les organismes divers mais également le vote du compte administratif 2019. La convocation et l'ordre du jour vous seront également transmis demain.

Entre notre séance d'aujourd'hui et la réunion du 16 juillet, je vous propose donc d'organiser une commission Finances élargie à l'ensemble des membres du conseil qui le souhaitent, au cours de laquelle tous les projets de délibération, hormis les désignations, pourront être étudiés. Cette réunion va être convoquée le mercredi 15 juillet à 17 h 30 et l'ordre du jour va vous être communiqué dès que possible.

S'agissant justement de la communication des documents pour nos réunions, je vous précise qu'une adresse électronique Amiens Métropole a été créée vous concernant. C'est désormais sur cette adresse que vous seront transmis les documents numériques, sauf demande contraire de votre part auprès du service des assemblées. Vos adresses électroniques personnelles ne devraient donc plus être utilisées, sauf, là encore, si vous le souhaitez. Vous trouverez dans les fascicules disponibles sur vos pupitres le lien pour accéder à distance à votre messagerie, ainsi que vos identifiants et le mot de passe que vous voudrez bien personnaliser au plus vite.

Du matériel informatique sera mis à votre disposition dès la rentrée de septembre. En attendant, je vous saurais gré d'utiliser votre matériel personnel. Toutefois, si besoin était, le service des assemblées se tient à votre disposition pour vous permettre d'accéder aux documents sur un ordinateur positionné dans ses bureaux qui sont situés au 3^e étage de l'aile Ouest de l'Hôtel de Ville.

Le planning de nos réunions pour le dernier trimestre vous sera transmis dès que possible et les réunions seront programmées via la messagerie Outlook.

Je vous donne donc rendez-vous jeudi 16 juillet prochain à 16 heures ici même.

Je voudrais, puisque nous en avons terminé avec l'ordre du jour, remercier en votre nom à tous, et vous aurez le droit de les applaudir, chaleureusement les services qui se sont mobilisés spécifiquement pour le conseil d'Amiens Métropole au Coliseum. Bien sûr, le service des assemblées, avec Carole CABURET à sa tête, le service des systèmes informatiques, la direction immobilière et logistique, le Coliseum bien sûr, la police municipale et la direction de la communication. Ils ont tous mérité vos applaudissements.

Et j'adresse enfin mes encouragements à tous les vice-présidents élus et ceux qui seront conseillers délégués, et bien sûr à la direction générale des services qui va nous préparer beaucoup de dossiers dans les semaines et les mois qui viennent.

Merci de votre participation, de votre patience et très bonne soirée. Il y a, je crois, un rendez-vous qui vous attend. Ça se passe où ? Là, c'est où là ? Derrière la porte, là-bas, au bout il y a un petit pot d'amitié, là. Alors, on me dit que c'est derrière la porte qui est là-bas au fond, et il y a une photo des vice-présidents avant. Donc les vice-présidents, vous vous regroupez pour la photo.

La séance est levée à 20h14.

Le Président de séance,



Alain GEST

